



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ballancourt-sur-Essonnes

N° 25.03.08.

**OBJET : PLAN DE FORMATION DES
AGENTS COMMUNAUX
(EXERCICE 2025).**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 15 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures et trente et une minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M. MIONE Jacques, Maire,
- M. IMBERT Patrick,
- Mme TURON Claudine,
- M. LEFETZ Sébastien,
- M. TERRIER Michel,
- M. BOURREL Sébastien,
- M. de BOURBON B. Charles (à partir de 20h35),
- M. SEMUR Pierre,
- M. AGUILLON Laurent,
- M. LAPORTE Dominique,
- Mme PETIT Sophie,
- M. PELLAN Christian,
- Mme BOUCHE Adeline,
- Mme BAKWO Caroline,
- M. FRANCES Marc,
- Mme DREVET Nadine,
- Mme MARQUES Latifa,
- Mme PINTO Dominique,
- M. NICOL Marc,
- M. SAILLEAU Franck,
- Mme AUSSOURD Corine,
- Mme VERRECCHIA-LAFORET Delphine,
- M. MANTEZ Claude.

Absents représentés :

- Mme TREHARD Dominique procuration à M. MIONE Jacques,
- Mme SOUFFRON Isabelle procuration à M. BOURREL Sébastien,
- Mme CARVALHO Joëlle procuration à Mme TURON Claudine,
- M. VITTENET Christian procuration à M. PELLAN Christian,
- Mme LUCET Sophie à M. NICOL Marc.

Absente non excusée : - Mme MERLET Gabrielle.

Secrétaire de séance : - M. LEFETZ Sébastien.

Date de convocation : 7 mai 2025

	à 20 h 31	à 20 h 35
Nombre de membres en exercice...	29	29
Quorum.....	15	15
Nombre de membres présents.....	22	23
Nombre de pouvoirs.....	5	5
Nombre de suffrages exprimés...	27	28

Ville de Ballancourt-sur-Essonnes

Commune de Ballancourt-sur-Essonne
DCM du 15.05.2025

**N° 25.03.08. PLAN DE FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX
(EXERCICE 2025).**

(ANNEXE 5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.423-3, L.423-4 et L.451-3 ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial dans sa réunion en date du 5 février 2025 ;

Considérant, qu'en application de la loi de 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale, il est rappelé l'obligation de tout employeur d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Social Territorial dont dépend la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de formation des agents communaux pour l'exercice 2025, tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial de la commune de Ballancourt-sur-Essonne, conformément au tableau joint en annexe.

Le Secrétaire de Séance,


Sébastien LEFETZ.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**


Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- * date de sa réception par le représentant de l'Etat
- * date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- * à compter de la notification de la réponse de la commune
- * deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.